



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00  
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

**Objet :**

**Subventions 2024 aux associations sportives**

**Date de convocation**

**14 décembre 2023**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL2023085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,  
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,  
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,  
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,  
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**M. BOUQUET  
Mme FOLY  
M. FOURNEL  
Mme SAJET  
M. SALL  
M. RAISONNIER  
M. DESPLANCHES  
Mme HUTSEBAUT  
M. GABORET**

**Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. DUPATY  
Pouvoir à M. ABRAHAM  
Pouvoir à M. PATRIGEON  
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN  
Pouvoir à Mme FEVRIER  
Pouvoir à M. SZEWCZYK  
Pouvoir à Mme FOUBET  
Pouvoir à M. BEAULIER**

**ABSENT :**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 DECEMBRE 2023

LL/LJ/N°2023/85

### OBJET : Subventions 2024 aux associations sportives

Monsieur le Maire expose :

Au vu des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations sportives amilloises au titre de l'année 2024 et considérant les buts sociaux et sportifs poursuivis par ces associations, il y a lieu de les aider en leur attribuant une subvention annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission Sports - Jeunesse réunie le 09 novembre 2023 et de la Commission des Finances réunie le 12 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **PAR 33 Voix Pour Hormis pour l'Association suivante :**

- J3 Sports : 21 Voix Pour et 12 non-participations au vote des élus membres ou adhérents (MM. SZEWCZYK, titulaire d'un pouvoir, LECLOU, PATRIGEON, titulaire d'un pouvoir, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme FOUBET, titulaire d'un pouvoir, MM. DAUNAY, BEAULIER, titulaire d'un pouvoir)

### **APPROUVE :**

- le montant des subventions attribuées aux associations sportives amilloises au titre de l'exercice 2024, d'un montant global de 265.500 € (deux cent soixante-cinq mille cinq cents euros), réparti ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
J3 Sports Amilly	262 800 €
Echiquier du Gâtinais	2 200 €
Association Sportive du collège R. SCHUMAN	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>265 500 €</b>

- le vote d'une enveloppe de 15.000 € au titre des contrats d'objectifs 2023-2024.

**DIT** que les dépenses en résultant sont imputées sur l'exercice 2024 au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.